

Après 50 ans, il faut au Benelux un nouveau traité

Le moment est venu de revoir le traité Benelux de 1958. Le traité actuel, qui arrive à échéance, ne tient pas ou guère compte des nouveaux domaines politiques, de la fonction de laboratoire du Benelux, de la réforme de l'état belge ou de la renaissance des régions dans l'Union européenne.

Le Benelux s'est en effet occupé progressivement de nouveaux domaines politiques, tels l'environnement et l'aménagement du territoire. De même, la coopération transfrontalière revêt aujourd'hui une importance essentielle dans la lutte contre la fraude, la politique en matière de drogue, la coopération policière et l'aide médicale. Le traité existant ne s'en préoccupe pas assez. Il ne tient en outre aucun compte de la réforme de l'Etat belge ni de la fonction de laboratoire que le Benelux remplit au sein de l'Union européenne. Or bien des réalisations du Benelux ont servi de modèle aux développements européens. Le Benelux a même été victime de son propre succès, par exemple lorsque le traité de Schengen a été repris par le Conseil européen. Le groupe de travail 'Le Benelux après 2010', enfin, a cité le ministre-président néerlandais, M. BALKENENDE: "Parallèlement au développement d'une Union européenne, on observe la renaissance des régions qui, à maints égards, constituent un point de référence plus naturel qu'une Europe qui s'élargit". Là encore, le Traité Benelux actuel ne laisse guère de marge.

Le Parlement Benelux traitera lors de sa session plénière des 1 et 2 décembre 2006 à La Haye de son propre rôle futur à la lumière du rapport du groupe de travail parlementaire 'Le Benelux après 2010'.

Le transport en ambulance dans le Benelux constitue un autre point important de l'ordre du jour. Des problèmes juridiques et financiers se posent en effet toujours en cas d'accident à proximité de la frontière belgo-néerlandaise, lorsque le patient est par exemple conduit à bord de l'ambulance belge qui se trouvait le plus près vers l'hôpital néerlandais le plus proche. Le Parlement Benelux demande depuis 2000 la signature d'une convention à ce sujet entre la Belgique et les Pays-Bas. Le ministre belge de la Santé publique, M. Rudy DEMOTTE (PS), a en tout cas promis son soutien lors de sa réponse à la question orale adressée par la députée belge et membre du Parlement Benelux, Mme Maya DETIEGE (sp.a-Spirit), le jeudi 23 novembre 2006. Elle s'exprimait également au nom de son collègue Bart TOMMELEIN (VLD) et à la demande du Comité permanent du Parlement Benelux.

La même question sera en outre posée par des parlementaires néerlandais des Etats généraux et luxembourgeois de la Chambre des Députés.

Agenda complet de la séance des 1 et 2 décembre 2006:

<http://www.benelux-parl.org>

Informations:

Patrick PEREMANS: +32-2-501.73.37 ou GSM +32-477-79.79.01 ou [pp@senate.be](mailto:pp@senate.be)

30.11.2006